

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/SEPT/92	OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
<u>Date du conseil municipal</u> 21/09/2020	
<u>Date de la convocation</u> 14/09/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents représentés :

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L1411-5, L.2121-21 et D.1411-5,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDERANT que les dépôts de liste ont lieu au cours de la présente délibération,

CONSIDERANT l'appel à candidature des listes pour siéger au sein de cette commission (vote à main levée),

CONSIDERANT que le quotient électoral est de 5.8 (29 élus / 5 sièges),

Madame le Maire propose pour les membres titulaires : 3 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » (22/5.8), 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan » (6/5.8), et 1 siège pour la liste « Demain Nangis » (1/5.8).

Madame le Maire propose pour les membres suppléants (le plus fort reste) : 4 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » ($22 - (3 \times 5.8) = 4.6$), 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan » ($6 - (1 \times 5.8) = 0.2$), et aucun siège pour la liste « Demain Nangis ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE 1 :

DESIGNE les membres suivants au sein de la commission d'appel d'offres :

Présidente	
Nolwenn LE BOUTER représentée par Stéphanie SCHUT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alban LANSELLE	Mahmut GÜNER
Fabrice HOULIER	Frédéric BRUNOT
Serge HAMELIN	Philippe DUCQ
Michel BILLOUT	Catherine OUSSET
Aymeric DUROX	Sylvie GALLOCHER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20201001-SEPT-2020-92-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

ARTICLE 2 :

DIT que les membres de la commission d'appel d'offres pourront également siéger en tant que membre du jury dans le respect de la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20201001-SEPT-2020-92-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

